Département des YVELINES Arrondissement de RAMBOUILLET Canton d'AUBERGENVILLE MAIRIE DE MERE

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 Avril 2017

Date de convocation 07/04/2017

L'an deux mil dix sept

Le 20 avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en

séance publique sous la présidence de

Date d'affichage 10/04/2017

Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire,

Etaient présents :

Mrs Simon COULOMBEL, Alain MOLLE, Mmes Sylviane DUQUENOY, Dominique CHESNEAU, Françoise BUSTARRET, Isabelle BONNUIT, Mrs Serge BISSONNET, Michel MERCIER, Patrick MARIE, Philippe CLEMENCE, Mmes Françoise DOUCET, Isabelle DEMONCHY, Mrs Alain DAMIENS, Alain COLOMBI, Guillaume CORNILLEAU, Mmes Monique

BOURG, Sandrine PAPON

**Absente non représentée :** Mme Corinne JUMEL-TROUFLEAU

#### **Nombre de Conseillers**

En exercice:

19

Votants:

18

Présents :

18

Mme Monique BOURG a été élue secrétaire de séance

# 1-Approbation du précédent Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le précédent conseil.

# 2 - Approbation du compte de gestion du receveur de l'année 2016 pour la comptabilité M14

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de gestion constitue la réédition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte administratif.

Les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion de l'exercice 2016 étant concordantes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier Principal pour l'année 2016.

## 3 - Vote du compte administratif 2016 pour la comptabilité M14

Monsieur Alain MOLLE, Maire Adjoint, indique que le Compte Administratif 2016 du budget M14 s'établit comme suit :

#### Section de fonctionnement :

_	Résultat	286 452.22 €
-	Recettes	1 985 436.66 €
-	Dépenses	1 698 984.44 €

#### Section d'investissement :

-	Résultat	24 565.61 €
-	Recettes	882 911.06 €
-	Dépenses	858 345.45 €

Compte tenu des résultats cumulés de fin 2015 suivants,

*Fonctionnement* 410 524.40 €

(dont 100 000 € affectés au fonctionnement 2016)

*Investissement* - 87 307.68 €

Et compte tenu de l'intégration de résultats par opérations d'ordre de :

125.05 €

Les résultats cumulés de clôture à fin 2016 s'établissent comme suit :

**Fonctionnement** 386 577.27 €

*Investissement* - 62 742.07 €

TOTAL 323 835.20 €

Monsieur Alain MOLLE expose plus en détail le compte administratif par chapitre.

Le Conseil Municipal constate que le Compte de gestion et le Compte Administratif sont concordants. Il approuve donc le Compte Administratif pour la section de fonctionnement et d'investissement du Budget communal M14 hors de la présence de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif pour l'année 2016 du budget communal M14.

#### 4 - Affectation des résultats de fonctionnement 2016 de la Commune

Le Conseil Municipal approuve le résultat de fonctionnement cumulé à la fin de l'année 2016 d'un montant de 386 577.27 €.

L'affectation de ces résultats est proposée comme suit :

- 100 000 € à la section de fonctionnement 2017 (recettes 002),
- 286 577.27 € à la section d'investissement 2017 (recettes 1068).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de fonctionnement 2016 de la Comptabilité M14

## 5 - Vote des taux d'imposition 2017

Le Conseil Municipal décide de voter les taux suivants pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : 7.47 %
- Taxe foncière bâti : 8.92 %
- Taxe foncière non bâti : 45.92 %

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les taux d'imposition pour l'année 2017.

# <u>6 - Demande de subvention DETR 2017 - construction d'un terrain multi activités sportives</u>

Monsieur le Maire expose le dossier concernant la construction d'un terrain multi activités sportives.

La commune a pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R. –exercice 2017- circulaire préfectorale n° 217 du 04 avril 2017 – soit 30% du montant des travaux HT plafonné à 390.000 euros pour la catégorie commune et syndicats.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'avant-projet de la construction d'un terrain multi activités sportives pour un montant de 56 546 euros HT soit un montant de 67 855 euros TTC.

La commune décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. programmation 2017,

La commune s'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Subvention DETR attendue
 Subvention CNDS attendue
 Solde, fonds propres de la commune
 28 273 €
 22 618 €

TOTAL 67 855 €

Cette dépense est répartie sur les exercices 2017 et 2018. La dépense 2017, pour un montant de 2000 €, est inscrite au budget primitif 2017. Le complément sera inscrit au budget investissement 2018.

# <u>7 - Demande de subvention au Centre National de Développement du Sport pour la réalisation d'un terrain multi activités sportives – Année 2017</u>

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'avant-projet de la construction d'un terrain multi activités sportives pour un montant de 56 546 euros HT soit un montant de 67 855 euros TTC et décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du CNDS programmation 2017, à hauteur de 50 % des travaux.

La commune s'engage à financer l'opération de la façon suivante :

-	Subvention CNDS attendue	28 273 €
	Subvention Région attendue	11 309 €
-	Solde, fonds propres de la commune	28 273 €

TOTAL

- 67 855 €

## 8 - Demande de subventions pour les associations pour l'année 2017

Dans le cadre de leur activité, des associations ont sollicité auprès de la commune de Méré, une aide financière.

Le Conseil Municipal décide d'accorder à l'unanimité aux associations, une subvention dont le montant est annexé dans le tableau joint.

# 9 - Vote du budget primitif 2017

Monsieur Alain MOLLE, Adjoint au Maire, chargée des Finances, présente le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre comme suit :

#### Section de Fonctionnement

#### **DEPENSES**

-	Chapitre (	011 : Charges à caractères général	368 650.00 €
-	Chapitre (	012 : Charges du personnel	723 531.00 €
_	Chapitre (	014 : Atténuations de produits	472 730.00 €
-	Chapitre (	022 : Dépenses imprévues Fonctionnement	50 000.00 €
_	Chapitre (	023: Virements Section Invest.	84 289.00 €
-	Chapitre	65: Autres charges gestion courante	273 500.00 €
-	Chapitre	66 : Charges financières	17 000.00 €
-	Chapitre	67: Charges exceptionnelles	600.00 €

#### TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT

1 990 300.00 €

#### **RECETTES**

-	Chapitre (	002 : Résultat reporté	100 000.00 €
_	Chapitre (	013 : Atténuations de charges	50 000.00 €
-	Chapitre	70 : Produits des services	129 300.00 €
_	Chapitre	73 : Impôts et taxes	1 587 000.00 €
-	Chapitre	74 : Dotations et participations	121 000.00 €
-	Chapitre	77: Produits exceptionnels	3 000.00 €

#### TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT

1 990 300,00 €

#### Section d'Investissement

#### **DEPENSES**

-	Chapitre 001 : Solde d'Exécution reporté	62 742.07 €
-	Chapitre 16: Remboursement d'emprunts	80 000.00 €
-	Chapitre 20: Immobilisations incorporelles	67 760.00 €
-	Chapitre 21: Immobilisations corporelles	1 001 588.54 €
_	Chapitre 23: Immobilisations en cours	50 000.00 €

#### TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT

## 1 262 090.61 €

#### **RECETTES**

-	Chapitre (	021 : Virement section Fonctionnement	84 289.00 €
-	Chapitre	10 : Dotations Fonds divers	107 002.73 €
_	Chapitre :	1068 : Excédents de fonctionnement	286 577.27 €
-	Chapitre	13 : Subventions d'investissement	451 721.61 €
-	Chapitre	16 : Emprunts et dettes	332 500.00 €

#### TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT

1 262 090.61 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le vote du budget primitif 2017.

# 10 - Renégociation de l'emprunt à long terme de 475 000 € auprès du Crédit Agricole

Un emprunt long terme (15 ans) de 475 000 € a été souscrit auprès du Crédit Agricole en 2014 pour financer les investissements de la Commune.

Un premier tirage de 142 500€ a eu lieu en Février 2015. Selon les termes du contrat, le solde du tirage devait se réaliser en Février 2017.

Compte tenu de l'allongement des délais de réalisation et l'étalement des investissements sur plusieurs exercices, l'étalement des tirages complémentaires est souhaitable sur une période de mi-2017 à 2018.

Al B

Après discussion auprès du Crédit Agricole, la Commune a obtenu :

-une renégociation du solde du prêt à un taux plus avantageux (1.55% contre 2.25%)

-un étalement possible des tirages sur 24 mois (dont le premier mi 2017)

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** la renégociation du solde du prêt à un taux plus avantageux et un étalement possible sur 24 mois.

## 11 - Nomination des jurys d'Assises pour l'année 2017

Conformément à la loi du 28 juillet 1978, sont tirés au sort les jurés qui feront partie des jurés d'assises et qui participeront de ce fait, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes. Les citoyens concernés sont ceux inscrits sur les listes électorales de la commune de Méré.

Les conditions à remplir pour être éligibles sont :

- être de nationalité française,
- avoir au moins 23 ans,
- savoir lire et écrire en français,
- ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré.

Le Conseil Municipal demande à l'unanimité au Maire de tirer au sort les trois jurés d'assises qui figureront sur la liste préparatoire à la formation du jury d'assises pour l'année 2017, à savoir :

- Madame BIDET Séverine épouse TERNISIEN,
- Madame DROCHON Anne, Renée, Hélène,
- Madame ZACHWYC Marianne épouse CLEMENT

#### 12 - Construction d'une micro crèche - rue du Colombier

La commune de Méré souhaite construire une micro crèche, rue du Colombier, pour permettre aux enfants de la commune et des communes avoisinantes de faire garder leurs enfants pendant la journée.

Le cout de cette construction est d'environ 455 772.00 € TTC, définit comme suit :

#### Maitrise d'œuvre

Honoraires AMO et maitrise d'œuvre

29 700 € HT

- VRD

Gros œuvre terrassement VRD Etude des sols 85 600 € HT 4 080 € HT

- CONSTRUCTION

Bâtiment

Coordination SPS + Contrôle technique

227 800 € HT 7 510 € HT

B AD 1

61

MOBILIER

Achats divers 25 120 € HT

**TOTAL HT** 379 810 €

TVA 20 % 75 962 €

**TOTAL TTC** 455 772 €

La commune va demander les subventions suivantes pour ce projet :

-	Subvention DETR Subvention MSA Subvention CAF	96 660 € 10 000 € 110 000 €
=	Récupération TVA	26 690 €

TOTAL 243 350 €

Il restera à la charge de la commune un montant de 212 422 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la construction de la micro crèche pour 10 berceaux et décide de demander les subventions afférentes à cette demande.

# 13 - Convention de prestations de service pour l'accueil des enfants de Méré au centre de loisirs de La Queue lez Yvelines et tarification

La commune de La Queue lez Yvelines nous propose la mise en place d'une convention de prestations de service pour l'accueil des enfants de la commune à l'accueil de loisirs de La Queue lez Yvelines.

Cette convention est prévue pour les vacances de printemps et pour une semaine fin aout.

La présente convention est conclue du 1<sup>er</sup> avril 2017 à la veille de la rentrée scolaire 2017.

L'accueil de loisirs fonctionnera pour les enfants de 3 à 12 ans durant les vacances scolaires de printemps et été sauf pour la période de juillet durant laquelle les enfants seront accueillis à Montfort l'Amaury.

L'accueil des enfants se fera de 7h30 à 19h.

La commune de Méré s'engage sur un nombre journalier maximum de 10 enfants.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** la mise en place de la convention de prestations de service pour l'accueil des enfants de la commune de Méré à l'accueil de loisirs de La Queue lez Yvelines et accepte la participation financière de la commune de Méré fixée à 39.45 € par journée et par enfant.

La participation financière des parents sera à hauteur de 20 € par jour et par enfant,

ACPC PWM

AP

7

19

#### 14 - Installation d'une vidéo protection

La commune de Méré désire installer la phase 1 d'un système de vidéo protection composé de 6 caméras sur la voie publique permettant la visualisation des plaques d'immatriculation et répondre aux demandes de la gendarmerie afin d'analyser le passage des véhicules et fournir des indices aux enquêtes.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le projet pour un cout total de la phase 1 pour un montant de 171 500 € HT et 205 800 € TTC.

POUR 10 voix CONTRE 7 voix ABSTENTION 1 voix

La commune s'engage à financer l'opération de la façon suivante :

- Subventions déjà obtenues :

- DETR 51450 € - REGION 39750 €

Solde, fonds propres de la commune 114 600 €

Le financement de ce projet s'intègre dans le budget d'investissement 2017 de la commune.

# 15 - Demande de subvention à la région pour la réalisation d'un terrain multi activités sportives - ANNEE 2017

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'avant-projet de la construction d'un terrain multi activités sportives pour un montant de 56 546 euros HT soit un montant de 67 855 euros TTC et décide de présenter un dossier de demande de subvention à la Région, à hauteur de 15 % des travaux,

La commune s'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Subvention CNDS (dossier déposé)
 Subvention Région attendue
 Solde, fonds propres de la commune
 31 100 €

TOTAL 67 855 €

# 16 - Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture, l'installation, la maintenance, la supervision et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables coordonné par le Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY)

La commune de **MERE** souhaite participer au déploiement de bornes de recharge électrique sur son territoire, et décide d'adhérer à un groupement de commandes pour mutualiser les besoins, coordonner les implantations, constituer des marchés attractifs et obtenir des prix optimisés.

AR ME AD 1 S) SI E P1 Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture, l'installation, la maintenance, la supervision et l'exploitation d'installations de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables, coordonné par le SEY,

# 17 - Demande de subvention pour l'implantation de bornes de recharge électrique

L'ADEME décide d'aider au déploiement d'offres de services de recharge pour véhicules hybrides et électriques, notamment l'annexe 5 portant sur les recommandations pour la conception et l'aménagement d'infrastructures de recharge.

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité une demande de subvention auprès de l'ADEME et de la REGION pour la réalisation d'une (ou plusieurs) installation(s) de recharge des véhicules électriques;

FBust averet

TB PY AN